



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N°09

Réunion du :	Mardi 1^{er} octobre 2024 à 17h00
Par :	visioconférence
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	MM. Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF
Absences excusées :	Mme Rosette GERMANO M. Noël MANNINO
Assiste(nt) à la séance :	Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS

1. POINT ACTUALITÉS

- Informations Président et Directeur Général

POINT LICENCES

Le Directeur Général indique que la Ligue Méditerranéenne a enregistré au 1^{er} octobre, 89 820 licences, soit une augmentation de 15 % par rapport à la saison dernière de date à date. Il se réjouit de cette évolution positive et indique que le record historique de la saison passée pourrait être atteint de nouveau cette année.

2. AGENDA

Octobre

Mardi 1^{er} octobre

- Bureau exécutif LMF

Mardi 2 octobre

- Tirage 5^{ème} tour de Coupe de France Masculine et 4^{ème} tour de Coupe de France Féminine

Samedi 5 octobre

- Réunion des Capitaines de Ligue au siège de la Ligue

Dimanche 6 octobre

- Journée régionale Label à Digne

Jeudi 10 octobre

- Comité de Direction en visioconférence

Lundi 14 octobre

- Fermeture de la Ligue au public : Teambuilding des Salariés

Jeudi 24 octobre

- Soirée des Partenaires

Jeudi 31 octobre

- Soirée des diplômés IR2F et Remise des récompenses aux lauréats du Permis de conduire une équipe de jeunes 2023/2024.

Novembre

Lundi 4 novembre

- Assemblée Générale Elective de la LMF

3. POINT JURIDIQUE

a) Assemblée Générale Elective

La Directrice Juridique, Camille TORRENTE, présente l'échéancier des élections de Ligue et notamment :

- Les dates de réunion de la C.R.S.O.E. pour étude des candidatures.
- Les dates d'envoi des convocations et documents annexes pour l'A.G. ELECTIVE

La Directrice Juridique présente les modalités de vote lors d'une A.G. organisée en présentiel, par la société Oopn. Elle rappelle qu'afin de garantir une confidentialité, le votant recevra le lien d'accès à la plateforme sur son téléphone, et qu'un code lui sera remis dans une enveloppe scellée par la société Oopn elle-même.

Camille TORRENTE présente également les modalités d'organisation d'une A.G. en visioconférence. Elle souligne qu'aucun pouvoir externe ne peut être attribué. Les modalités de vote seront les mêmes, à la différence que le votant recevra le code d'accès sur son adresse mail personnelle, et non dans une enveloppe scellée.

Un état des lieux et un contrôle des adresses mails et numéro de téléphone portable des Présidents de clubs sera effectué, en amont de l'A.G.

Le Bureau exécutif, après examen des modalités précitées, décide de soumettre au Comité de Direction la proposition d'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la LMF par voie de visioconférence.

b) Frais de changement de clubs pour les joueurs loisirs

Le Bureau exécutif, après étude de la demande exceptionnelle du F.C. ANTIBES JUAN LES PINS, décide à titre exceptionnel d'accéder à sa demande et de facturer les frais de changement de clubs pour les joueurs loisirs, 15 €. Dix joueurs quittant le club pour inactivité de la section Loisirs, bénéficieront de cette dérogation exceptionnelle.

c) Tribunal Administratif : NICE FUTSAL FC

Le Bureau Exécutif,

. pris connaissance des pièces versées au dossier, et notamment :

- Des décisions des Tribunaux Administratif de Marseille et de Paris, enjoignant la F.F.F. d'intégrer l'équipe 1 du NICE FUTSAL C. en championnat D2 FUTSAL.
- De la demande du NICE FUTSAL C. adressée au Comité de Direction de la Ligue, d'intégrer l'équipe 2 en championnat R1 FUTSAL.

. émet un avis favorable à l'intégration de l'équipe 2 de NICE FUTSAL dans le championnat R1 Futsal et soumettra cette décision au Comité de Direction.

4. POINT FINANCIER

a) Les créances des clubs

Arnaud DOUDET fait part des créances des clubs au 30 septembre 2024 :

. Le montant des relevés des comptes clubs au 30 juin s'élevait à 279 120 € à régler avant le 2 septembre. Suite aux procédures mises en place (rappels, mises en demeure, mise hors compétition), l'état des créances est passé à moins de 80 000 €. Les sommes restantes étant liées à la mise en place d'échéanciers ou de prélèvements pour les clubs.

. Le montant des relevés des comptes clubs sur l'acompte licences à régler avant le 30 septembre s'élève à 1 330 000 €. Un nouveau support de suivi a été mis en place à la demande du DG et des mails de relances ont été adressés par le service comptabilité.

Au vu de la situation financière de certains clubs, Il a été programmé des rendez-vous avec le Trésorier Général et le DG pour bien appréhender les difficultés et trouver les solutions à l'apurement des créances.

b) Budget prévisionnel 2024/2025

Arnaud DOUDET présente les nouveaux outils de suivi budgétaire permettant l'atterrissage au 30 septembre du budget prévisionnel 2024/2025 voté à l'AG d'été. Il indique la méthodologie utilisée avec le service comptable permettant ainsi des arbitrages trimestriels et donc une meilleure lisibilité des atterrissages de fin de saison.

Il fait part d'une augmentation de + 8 % par rapport au budget prévisionnel initial, en raison des ajustements réalisés suite à la finalisation de la clôture des comptes 2023/2024.

Le DG insiste sur le fait qu'il faut continuer à rester très rigoureux sur les dépenses et prudent sur les recettes pour maintenir un exercice budgétaire équilibré en fin de saison.

5. DIVERS

a) Opérations clubs professionnels

Des évènements seront organisés avec le soutien de 2 clubs professionnels :

- OGC NICE
Le week-end du 10 novembre 2024 lors du match OGC NICE / LOSC
Opération spécifique commune : entrée stade + musée du sport avec une participation possible de la Ligue sur une aide au transport (en cours de confirmation)
- AS MONACO FC
Le 1^{er} novembre 2024 lors du match AS MONACO / SCO ANGERS
Opération Cartons Verts – Lauréats : centre de Performances + opération tous au stade.

Le Bureau Exécutif tient à adresser ses remerciements aux clubs pour le soutien au football amateur.

b) Travaux Pôle Espoirs

En raison de l'état des lieux du bâtiment du Pôle Espoirs réalisé et des difficultés rencontrées pour maintenir des conditions d'accueil dignes d'un pôle espoirs d'excellence, le DG présente aux membres

du bureau une étude sur différents aménagements du bâtiment. Après étude des devis des Sociétés, le Bureau Exécutif autorise la réalisation des travaux portant sur :

- La réfection du mobilier des chambres pour un montant de 52 000 € amortissable sur 7 à 10 ans.

c) Bénévole du mois

L'opération « Bénévole du mois » est reconduite cette saison. Il sera mis à l'honneur pour le mois de septembre :

Mme Aline DINOIA – Présidente du club JS PENNES MIRABEAU

d) Délégués

Le Bureau Exécutif demande à la C.R. des délégués de prioriser la désignation des délégués nationaux sur les matches de Coupe de France et charge Mme Florence Derbesy de l'application.

La séance est levée à 19h30

Eric BORGHINI
Président